



FONCTION PUBLIQUE

DÉGEL DU POINT D'INDICE : #OnVeutMieuxa !

La négociation salariale dans la fonction publique, rendue possible grâce à l'accord PPCR signé par la CFDT et d'autres organisations syndicales, a permis pour la première fois depuis six ans le dégel du point d'indice.

C'est la base sur laquelle se calcule notre salaire.

Le 17 mars, le gouvernement a accordé une augmentation en deux temps : 0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2016 et 0,6% à compter du 1^{er} février 2017, qu'il présente comme une augmentation globale de 1,2 %.

En réalité, puisque cette augmentation bien modeste ne prendra effet qu'au 1^{er} juillet, elle ne représentera que

0,3 % pour l'année 2016 ! Soit une augmentation de **7,81 € net** par mois pour un agent rémunéré à l'indice 345.

Quelle interprétation faites-vous de ce « geste significatif » promis par la ministre ?

Clairement, pour la CFDT, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu et ne règle pas le « contentieux salarial » accumulé depuis six ans.

Ces six années ont pesé lourd sur le pouvoir d'achat des agents et ont permis à l'État d'enregistrer 7 milliards d'économies !

La CFDT n'a cessé de dénoncer tout au long de cette période le blocage de la valeur d'un point d'indice et ses conséquences sur les agents :

Conséquences financières bien sûr puisque comme le précise l'INSEE les salaires moyens augmentent moins vite que les prix,

Conséquences sociales aussi puisque le blocage du point d'indice traduit un manque de reconnaissance de la compétence et de l'engagement des agents, qu'il réduit l'attractivité des métiers de la fonction publique et au final, met en grave difficulté le service public.

La CFDT refuse une clause de revoyure tous les 6 ans et des « débloques » symboliques.

LES FONCTIONNAIRES VALENT MIEUX QUE CELA !

- Pour des négociations salariales annuelles obligatoires sans lesquelles il n'y aura pas de revalorisation durable des carrières
- Pour la qualité de vie au travail et la qualité du service public

Syndicat CFDT INTERCO 63

Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT-FERRAND
Tel : 04.73.31.90.98 Email : interco63@interco.cfdt.fr

Site internet : <http://cfdtinterco63.com/>  